



## Compte rendu du Conseil d'Administration du 13 juin 2017.

Le Président ouvre à 10h25 la réunion semestrielle du CA qui s'est tenue au golf de CHOLET.

Il souhaite la bienvenue aux membres présents et les remercie pour leur présence (sont absents et excusés: Michel WINKEL et Daniel SOUL) puis il rappelle l'ordre du jour.

Il passe la parole au trésorier puis au secrétaire.

### 1 - Le point sur les effectifs et leur évolution (Jean Paul GONNET) :

Le trésorier communique le nombre de membres à la veille de la réunion : 1409, un record.

Une discussion s'engage aussitôt pour évoquer la participation de plus en plus élevée lors des compétitions (en stableford et en greensome), et pour rechercher des dispositions possibles afin de mieux gérer ces fortes participations :

Faut-il limiter le nombre d'entrées dans l'association en fixant l'index maxi à 24.4 comme pour les seniors de Bretagne ? (en conservant tous les membres actuels dont les index sont supérieurs à 24.4) : la réponse est NON.

Le CA ne souhaite pas que le nombre de joueurs par compétitions soit limité, tous les membres qui le souhaitent doivent pouvoir jouer et la tâche du délégué en sera facilitée (il n'est pas facile de refuser).

L'organisation sur deux jours, qui a tendance à se développer, n'est pas possible pour tous les clubs car il n'est pas toujours aisé de bloquer 2 heures de départs dans un délai très court, et cela pose parfois des problèmes d'équité sportive si la météo est très différente d'un jour à l'autre.

Les «sureffectifs d'inscrits» ont généralement lieu sur les parcours les plus attractifs en ouest (La Baule, La Bretesche, Saint Jean de Monts, etc.) ou lorsque l'effectif SGPDLL du club organisateur est très important et que la participation des membres du club local dépasse les 45 joueurs.

Les prévisions sont complexes car certains clubs ne se déplacent pas en nombre loin «outre-loire».

Pour les greensomes, il n'est pas envisagé de limiter les inscriptions sur un même parcours, ni de pré-répartir les clubs sur tel ou tel parcours comme pour la journée de clôture.

Comment inciter les joueurs à aller sur les parcours 9 trous lors des greensomes ? Il est envisagé et retenu de faire un tour sur les parcours 9 trous uniquement (en shot-gun sur 2 jours). Un classement par journée sur ces 9 trous sera plus incitatif mais il nécessitera plus de lots

Le secrétaire soumettra, pour le CA de Novembre, plusieurs pistes (mais toutes les bonnes idées peuvent lui être soumises comme celle déjà à l'étude de créer 3 zones de 9 clubs pour les stableford)

## 2 - Point sur le début de saison sportive (Alain SMONDACK)

### 2.1 - Le championnat de match-play :

Bon déroulement de l'ensemble des matchs, la météo de ce début de saison à été plutôt favorable. Des inversions ont été convenues entre les capitaines pour les matchs aller et retour sans incidence sur le calendrier de la compétition.

#### 2.1.1 - Les résultats

Quelques qualifications pour les  $\frac{1}{4}$  de finales ou pour éviter la descente se sont jouées en play-off.

Les finales se sont déroulées à AVRILLE avec 2 shot-gun le matin (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> division) et la finale de la 1<sup>ère</sup> division en départs successifs l'après midi. Nous remercions le golf d'Avrillé (le directeur et le délégué) pour le bon déroulement de ces finales.

Les champions 2017 sont: **PORT BOURGENAY A** en 1<sup>ère</sup> division,

**PORNIC B** en 2<sup>ème</sup> division et **Les FONTENELLES B** en 3<sup>ème</sup> division.

En 2017 il y avait une équipe C (Angers) : elle sera retirée de la 3<sup>ème</sup> division si un club qui n'a qu'une équipe A demande l'intégration d'une équipe B.

Le tableau des montées et des descentes sera validé lors du CA de novembre en même temps que le tirage au sort des rencontres par division.

#### 2.1.2 - Les éventuelles difficultés rencontrées lors des MP en 2017 et la formule pour 2018.

La nouvelle formule des match-plays avec 2 rencontres dans la semaine (mardi et jeudi) semble convenir. Elle sera reconduite en 2018.

### 2.2 - Les greensomes (Point sur les trois premières journées)

En 2017 chaque tour comprend 5 rencontres comme en 2016. Une augmentation de 5,3% du nombre des départs à été constatée : **769 départs d'équipes** enregistrés (729 en 2016).

**379** équipes différentes ont joué au moins 1 tour (355 en 2016) avec par compétition un maximum de 96 équipes engagées et un minimum de 11...

La finale aura lieu aux **FONTENELLES**, il a été décidé de qualifier 62 équipes

Les tableaux des équipes qualifiées en brut et en net sont diffusés.

## 2.3 - Les compétitions en stableford par équipes :

### 2.3.1 - Classements par points, fréquentation

Rappel : en 2017 tous les clubs joueront 10 tours et les **résultats des 10 tours seront conservés** pour les classements des deux zones et le classement général.

Après 4 tours : **AVRILLE** devance **GUERANDE** et **LA BAULE**.

La participation par club, en moyenne sur les premiers 4 tours et en pourcentage des inscrits est à nouveau commentée.

### 2.3.2 - départage des équipes en cas d'égalité pour la 1<sup>ère</sup> place

Rappel : Lors d'une compétition le départage doit être simple pour l'organisateur afin de remettre le lot prévu à la meilleure équipe du jour. Le départage se fera par comparaison des 5<sup>èmes</sup> cartes en net puis des 6<sup>èmes</sup>, etc. jusqu'au départage.

Le règlement des rencontres en stableford a été modifié dans ce sens.

### 2.3.3 - Examen des propositions pour 4 rencontres en Ouest à chaque tour ou pour créer 3 zones.

L'organisation de **4 rencontres en Ouest** à chaque tour est débattue. Le classement étant annuel, il n'est pas équitable que certains clubs puissent recevoir 3 fois et d'autres que 2 fois au regard de l'avantage généralement tiré par le club receveur.

Comme dit plus haut, une répartition des 27 clubs en **3 zones de 7 clubs** est étudiée. Il y aurait donc 4 clubs par rencontre plus un cinquième dans certains cas par le regroupement des clubs ayant les plus faibles effectifs. Chaque zone devrait comporter un parcours 9 trous au minimum. Un tour particulier permettrait aux clubs «regroupés» de recevoir et ainsi d'être organisateurs et de recevoir une seconde fois comme les autres clubs.

Pour les compétitions organisées sur 2 jours et pour encourager les joueurs à s'inscrire la veille, les joueurs de J-1 recevront leurs lots et participeront au tirage au sort même en cas d'absence car ils auront contribué au meilleur déroulement de la rencontre le lendemain.

Un membre du CA a constaté une connaissance imparfaite des règlements lors de la proclamation des résultats ou des tirages au sort. Il sera recommandé aux délégués ou aux suppléants d'être en mesure d'avoir accès rapidement aux règlements, soit sur papier soit sur smartphone, pour gérer tout litige.

Une séance de «formation» pourrait être réorganisée à la suite de l'AG 2017 pour les nouveaux délégués ainsi qu'aux autres s'ils le souhaitent.

### 2.3.4 - dotations.

Les dotations, avec quelques nouveautés, semblent donner satisfaction. La qualité des polos et les couleurs sont majoritairement bien accueillies.

### 3 - Validation de la 2<sup>ème</sup> partie du calendrier 2016 (version 4 pour septembre et octobre)

Le calendrier version 4 précise:

\* les dates de la rencontre **Bretagne / Pays de la Loire** > les **mardi 19 & mercredi 20 septembre** dans les Côtes d'Armor, sur les parcours des AJONCS d'OR (simples) et de Saint SAMSON (greensomes)

\* **Trophées Est/Ouest** > ils auront lieu **le 12 octobre**.

### 4 - Trophée M. Rault (23 mai à SAVENAY et 30 mai aux 24H-LE MANS)

Depuis 2016 le critérium a été ouvert à tous, jusqu'aux membres ayant l'index de 28,4.

4.1 Le Trophée en chiffres : 43 participants différents (dont 12 qui ont participé aux 2 tours).

34 au 1<sup>er</sup> tour dont 6 dames. 21 au 2<sup>ème</sup> tour et aucune dame

Vainqueur 2017 : Daniel LE GALLOU (Pornic) devant Habib RIHANI (Olonnes) détenteur du trophée en 2015 et 2016

4.2 Le Critérium en chiffres : 101 participants différents (dont 19 qui ont participé aux 2 tours).

68 au 1<sup>er</sup> tour dont 16 dames. 52 au 2<sup>ème</sup> tour dont 11 dames.

Vainqueur 2017 : Marie COURTAIS (Laval) devant Jean Yves GODET (Pornic) et Michel RAULT (Le Mans)

Une modification du règlement pour le 2<sup>ème</sup> tour a été apportée pour tenir compte de l'éloignement afin de favoriser la participation. Il restera à l'organisateur la possibilité de mettre en fin de rencontre les 3 joueurs les mieux classés en brut pour le gain du trophée.

### 5 - Liste des clubs participants à la rencontre Pays de la Loire/Bretagne (**mardi 19 et mercredi 20 septembre**) sur les golfs des AJONCS d'OR et de St SAMSON:

Les 16 clubs qualifiés, dans l'ordre du classement par équipes de 2016 (6 en EST et 10 en OUEST) sont : En EST : BAUGE + SARGE + LAVAL + AVRILLE + ANJOU + SAUMUR

En OUEST : PORNIC + La DOMANGERE + La BAULE + St JEAN de MONTS + NANTES ERDRE + SAVENAY + PORT BOURGENAY + Les FONTENELLES + GUERANDE + NANTES VIGNEUX.

En cas de désistement de l'un de ces clubs, les suivants au classement, par zone, pourraient être sollicités: ANGERS puis SABLE en EST ou Les OLONNES puis L'ILE d'OR en OUEST

Chaque délégué devra confirmer, aux deux délégués bretons et aux 2 présidents de région, la participation de son équipe pour le 25 aout puis plus tard envoyer la liste nominative des équipiers, du remplaçant et du participant à la coupe des Présidents pour le 11 septembre.

Un mail spécifique comprenant le règlement 2017 détaillé sera adressé courant juillet aux délégués.

## 6 - Trophées Est/Ouest > le jeudi 12 octobre :

Le secrétaire déterminera les parcours neutres dès le 27 septembre après le 9<sup>ème</sup> tour, parmi les clubs éloignés au classement général car le délai après le 10<sup>ème</sup> tour est trop court.

Les dotations pour la remise des prix de ces trophées EST/OUEST (hors trophées remis lors de la soirée de gala) pourraient ensuite être distribuées par le Président selon des dispositions à convenir avec les délégués chargés d'organiser ces trophées. .

## 7 - Avancement de l'organisation de la Journée Finale et dîner de gala à NANTES.

L'organisateur informe que tout se met en place normalement. Un point est à faire prochainement avec lui afin d'affiner l'organisation de cette soirée et de connaître l'équipe qui l'entoure.

Le secrétaire propose que l'affectation des clubs qui joueront sur l'un des 3 parcours (NANTES ERDRE, NANTES VIGNEUX et St SEBASTIEN soit faite par tirage au sort (réalisé par le Président soit par téléphone comme l'an passé, soit en marge de la rencontre Bretagne/Pays de la Loire.)

## 8 - Point sur le budget en cours (situation à fin mai) : adhésions-cotisations, dépenses, prévisions... (Jean-Paul GONNET.)

Les différents postes des recettes et des dépenses sont commentés.

Recettes : L'augmentation du nombre record de membres (1409 et peut être 1430 en fin d'année) génère plus de cotisations donc de recettes. Les prévisions de recettes seront dépassées de 4500 euros environ d'autant que le poste des droits de jeu va également bénéficier de la hausse des participations.

Dépenses : les postes les plus importants restent les mêmes : lots et trophées, polos et balles qui passent de 35000 à 39000 euros.

Il est probable que les convives de la soirée de gala, située à Nantes, seront également plus nombreux. Le coût d'une salle sur Nantes pourrait engendrer une modification de la participation (en €)

Tous les autres postes sont maîtrisés et proches du prévisionnel.

## 9 - Point sur la gestion des résultats (Michel SEVIN & Michel PIERRE)

### **9.1 Inscriptions en direct sur le site sgpdl.com pour les compétitions en stableford:**

Michel PIERRE informe que 7 à 8 clubs utilisent régulièrement ce moyen. Il est nécessaire de rappeler que c'est au délégué de récupérer les inscriptions sur internet puis de les transmettre au délégué qui organise la compétition. Cette aide apportée au délégué fera à nouveau l'objet d'une présentation lors de l'AG 2017

### **9.2 Enregistrement des résultats à partir des fichiers «.tur » : encore quelques envois tardifs.**

**9.3 Adhésions des membres :** utiliser le fichier excel proposé en début d'année car il facilite la tâche des gestionnaires des fichiers et du trésorier.

## 10 - Point sur le site internet

Il y avait au 9 juin près de 15000 visites.

Il n'est désormais plus nécessaire d'adresser les départs au webmaster si ceux-ci sont envoyés à la ffgolf, car ils sont récupérés automatiquement par un lien.

## 11 - Questions diverses.

### 11.1 Prix des greenfee :

Un membre du CA, jouant régulièrement en corpo au sein des Pays de la Loire, fait remarquer que les GF sont à 32 euros alors que ceux-ci jouent le samedi matin et les seniors PDLL en semaine. Il est vrai qu'il a été constaté en début d'année une augmentation importante du prix des GF, bien au-delà de l'inflation, sur les 3 dernières années et même depuis 10 ans.

Une personne de la Ligue des Pays de la Loire, avec qui il a pris contact, négocie le prix des GF pour les corpos. Par ailleurs les dames qui jouent la CAEF payent 25 euros le GF (mais attention il y a une petite contribution d'un pot commun constitué par les adhésions à la CAEF)

Le Président lui demande de préparer un courrier, reprenant ses arguments et ses contacts, qu'il signera et enverra aux directeurs des golfs afin de tempérer voire faire diminuer les évolutions à venir.

### 11.2 Voyage golfique et touristique en Chine :

Un membre du CA a été contacté pour un voyage golfique et touristique en Chine, qu'il estime très intéressant. Il a d'ailleurs fait suivre cette proposition à tous les délégués. L'organisateur de ce voyage propose aussi de sponsoriser en partie la soirée de gala sous réserve de pouvoir faire une petite intervention pour nous présenter son offre Chine.

Le CA laisse à l'intéressé le soin de constituer un groupe suffisant de participants pour que ce voyage ait lieu.

*La séance est levée à 12h35*